Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Penser le territoire d'aujourd'hui, imaginer celui de demain

Projet de territoire du Val d'Amboise

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Sommaire

ÉDITO
→ P.3

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMPÉTENCES
→ P.4-5

PORTRAIT DE TERRITOIRE
→ P.6-9

LA DÉMARCHE DU PROJET DE TERRITOIRE
→ P.10

UNE VISION, UN PROJET DE TERRITOIRE, DES AMBITIONS ET DES AXES STRATÉGIQUES
→ P.11

LE PROJET DE TERRITOIRE DU VAL D'AMBOISE, UN CADRE GLOBAL FÉDÉRATEUR
→ P.12-13

SUIVI ET ÉVALUATION : GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE
→ P.22

LE PROJET DE TERRITOIRE VU PAR LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA CCVA
→ P.23

ambition 1
→ P.14-16
UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉCONOMIQUEMENT ÉQUILIBRÉ, ANCRÉ DANS SON ÉPOQUE

ambition 2
→ P.17-19
UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA PRÉSERVATION DE SON PATRIMOINE NATUREL

ambition 3
→ P.20-22
UN TERRITOIRE AU SERVICE DES FAMILLES ET DE LA JEUNESSE

ambition 4
→ P.23-25
UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, INNOVANT ET SOLIDAIRE

Projet de territoire de Val d'Amboise
Rédaction : membres de la commission ad hoc, service communication de la CCVA, Bertrand Poitou • **Conception et mise en page :** page·publique • **Impression :** Numeriscann

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

L'édito

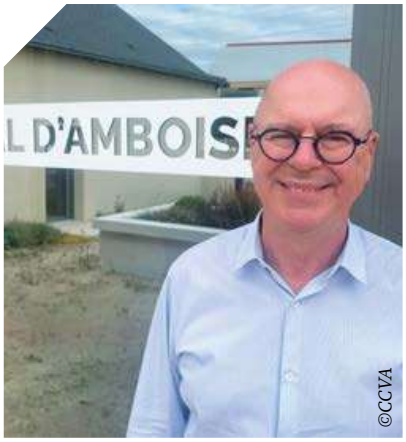

©CCVA

Faire territoire ensemble

À l'heure où les inégalités territoriales se complexifient, bien au-delà de la traditionnelle opposition entre l'urbain et le rural, la Communauté de communes du Val d'Amboise s'affirme comme l'échelon essentiel pour garantir la cohésion et l'équilibre de notre territoire.

Aménagement, développement économique, mobilité, transition écologique : dans tous ces domaines, la CCVA incarne la capacité à agir collectivement pour réduire les écarts et renforcer la solidarité entre les communes. Cette ambition prend aujourd'hui un relief particulier à travers la nécessité pour les habitants du nord comme du sud des deux rives de la Loire d'accéder à des conditions de vie, de services et d'équipements comparables.

Les enjeux de mobilité et de transports y occupent une place centrale : ils conditionnent l'accès à l'emploi, à la formation, à la culture, à la santé. De la même manière, le déploiement équilibré des équipements publics, des espaces économiques et des services de proximité constitue un levier majeur d'attractivité et d'équité territoriale.

Assurer cette équité territoriale – entre secteurs urbains et ruraux– doit être le fil conducteur du projet de territoire. Il s'agit d'une équité non pas uniforme, mais adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques de chaque commune et de chaque habitant.

Cette ambition repose sur une gouvernance fondée sur l'écoute, le dialogue et la co-construction. La décision communautaire ne peut être efficace que si elle s'enracine dans la concertation entre les maires, les vice-présidents et les conseillers délégués. Créer les conditions du débat, favoriser la convergence des points de vue, installer la confiance : autant de préalables indispensables pour déployer des politiques publiques à la hauteur des enjeux et des attentes des habitants.

Faire territoire ensemble, c'est aussi affronter collectivement les défis de notre temps : répondre aux effets du changement climatique — canicules, sécheresses, incendies —, soutenir l'activité économique tout en préservant la sobriété foncière, faciliter les mobilités, garantir l'accès au logement et aux services essentiels sur tout le territoire avec une préoccupation constante de sobriété des ressources.

Le projet de territoire devra ainsi valoriser les ambitions et les spécificités de chaque commune, pour assurer une continuité d'action à toutes les étapes de la vie — de la petite enfance au grand âge —, en passant par la jeunesse et la vie active.

Somme toute, d'ici 15 à 20 ans, la CCVA devra consolider et adapter ses compétences afin de pérenniser et d'améliorer son offre de services aux habitants du Val d'Amboise.

Assurer cette équité territoriale – entre secteurs urbains et ruraux– doit être le fil conducteur du projet de territoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

La Communauté de communes et ses compétences

Située au cœur de la région Centre-Val de Loire, la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) regroupe 14 communes et rassemble une population de près de 30 000 habitants. Ce territoire, riche en patrimoine et qui se démarque par son dynamisme économique, s'étend sur environ 300 km² et bénéficie d'une situation géographique stratégique, regroupant des communes situées dans le bassin de vie d'Amboise, un des joyaux touristiques de la vallée de la Loire.

Une gouvernance partagée et ambitieuse

La Communauté de Communes du Val d'Amboise est dirigée par un conseil communautaire composé d'élus représentant chaque commune membre. La décision politique à la Communauté de communes du Val d'Amboise repose sur un processus impliquant étroitement les 14 maires, les vice-présidents et les conseillers délégués avant que toute délibération ne soit soumise au vote en conseil communautaire. Cette méthode favorise une culture du compromis et des échanges constructifs. Elle permet de renforcer la cohésion territoriale et à promouvoir un modèle de gouvernance équilibré entre la centralité (Amboise, Nazelles-Négron et Pocésur-Cisse) et les communes rurales.

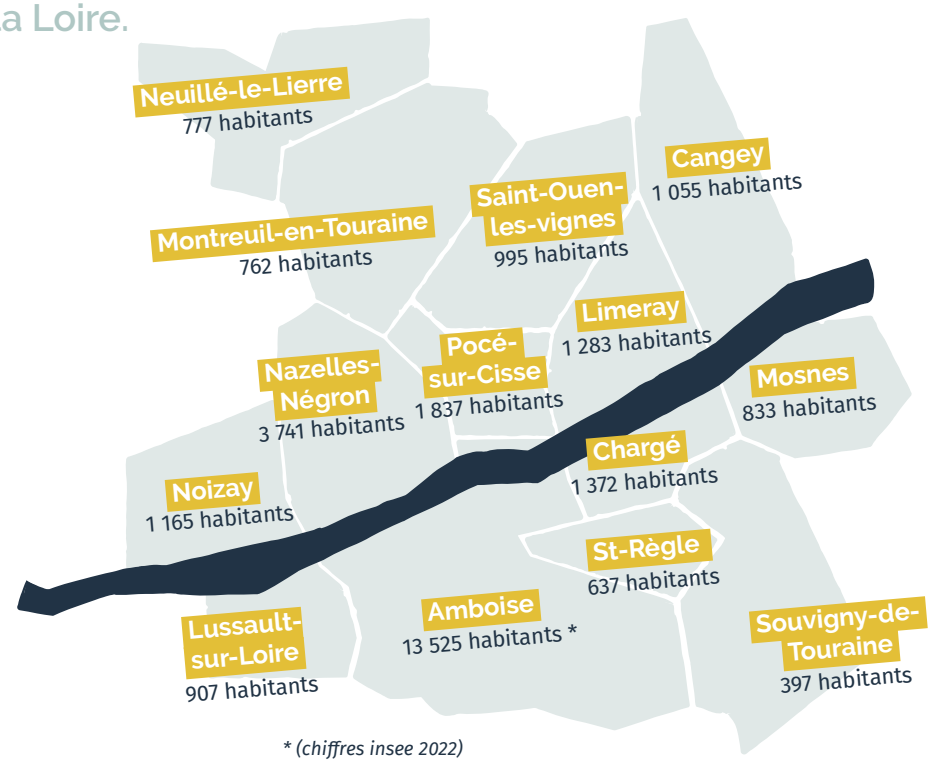

** (chiffres insee 2022)*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Des compétences variées au service des habitants

La CCVA joue un rôle essentiel dans la coordination et le développement du territoire. Ses compétences obligatoires, ou facultatives, s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques :

1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La communauté soutient activement les entreprises locales et encourage l'implantation de nouvelles activités à travers des zones d'activité et le commerce de proximité en zone rurale.

2
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

La CCVA est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi, RLPI, PSMV..), garantissant un développement harmonieux et durable du territoire.

3
GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Elle assure l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil.

4
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La CCVA agit pour protéger les ressources en eau et réduire les risques d'inondations.

5
HABITAT

Elle élabore le Programme Local de l'Habitat (PLH), soutient le logement social et mène des opérations d'amélioration de l'habitat.

6
VOIRIE COMMUNAUTAIRE

La CCVA est responsable de la création, l'aménagement et l'entretien des voies.

7
ACTION SOCIALE

La communauté pilote des dispositifs comme Entour'âge et la maison France Services du Val d'Amboise.

8
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Elle gère la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées et la protection des ressources.

9
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La CCVA anime des actions touristiques, développe des itinéraires cyclo-touristiques, gère une auberge de jeunesse. Elle porte une politique de développement touristique par le biais de l'office de tourisme du Val d'Amboise.

10
PETITE ENFANCE, PARENTALITE

Elle gère les crèches et relais petite enfance, organise l'accueil collectif des enfants et accompagne les familles grâce à des actions de soutien à la parentalité, comme des ateliers et animations.

11
ENFANCE-JEUNESSE

Elle porte sur l'organisation d'activités au sein des accueils de loisirs ainsi que sur l'accompagnement des projets et l'accès à l'information pour les jeunes de 11 à 17 ans, notamment à travers le club ados de Pocé-sur-Cisse. Elle propose également des dispositifs tels que la bourse aux projets et soutient financièrement plusieurs associations partenaires, comme la Mission locale, la MJC et Bulles de Mômes.

12
CULTURE

La communauté soutient les écoles de musique, coordonne le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et propose une programmation culturelle pour l'ensemble du territoire.

13
SPORTS

La CCVA aménage, entretient et gère deux équipements sportifs communautaires, tels que le centre aquatique et le stade de rugby. Elle soutient également le tissu associatif sportif local.

14
CRÉMATORIUM

La CCVA est en charge de la construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

15
RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Elle œuvre pour l'accès à des infrastructures numériques performantes, notamment la fibre optique.

16
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Depuis le 1er juillet 2019, la CCVA a délégué la compétence « collecte » au SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Ce syndicat assure la collecte, le transfert, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du SMICTOM, couvrant 45 communes et environ 66 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Portrait de territoire

Située à l'est du département d'Indre-et-Loire, en limite du Loir-et-Cher, la Communauté de communes du Val d'Amboise rassemble 14 communes. Issue de la fusion des communautés Val d'Amboise et Deux Rives en 2014, elle se classe au 6e rang des EPCI d'Indre-et-Loire par sa population (28 569 au 1er janvier 2022) et au 5e rang en termes d'emplois (10 775).

Un territoire au carrefour des dynamiques tourangelles et ligériennes

Malgré l'influence exercée par la métropole de Tours et l'agglomération de Blois, le territoire structuré autour du pôle urbain Amboise-Pocé-sur-Cisse-Nazelles-Négron, s'affirme comme un véritable espace interstitiel, doté d'une identité territoriale propre et d'un potentiel indéniable. Intégré à son unité urbaine, à son bassin de vie et à son aire d'attraction, il profite d'une bonne accessibilité et d'un haut niveau d'équipements.

Une dynamique démographique en mutation

Après une croissance soutenue entre 1968 et 1975, portée par l'arrivée de nouveaux habitants depuis Tours, la dynamique démographique s'est ralentie jusqu'aux années 1990, avant un nouvel essor. Toutefois, depuis 2015, la croissance semble s'essouffler.

Le territoire reste relativement jeune, avec une population de moins de 20 ans équivalente à celle des 65 ans et plus. Mais le vieillissement est marqué : les seniors représentent 23,4 % des habitants (+12 % en 5 ans), tandis que les moins de 20 ans reculent de 10 %. L'indice de jeunesse est en baisse continue.

Une activité professionnelle dense, mais en retrait

Le taux d'activité est élevé (76,2 %), avec des pointes à Chargé, Montreuil-en-Touraine ou Cangey. Amboise reste en retrait (73,1 %), mais au-dessus de la moyenne de Tours. Le nombre total d'actifs baisse (12 670 en 2021, -3,1 % en 5 ans), conséquence directe du vieillissement.

Le chômage atteint 7,2 %, légèrement en dessous de la moyenne nationale, mais supérieur aux taux de l'Indre-et-Loire. La structure socioprofessionnelle est proche de celle du département, avec une surreprésentation des ouvriers (+1,8 pt) et des retraités (+2,1 pt), et une légère sous-représentation des cadres et professions intermédiaires.

Une économie encore industrielle

Malgré une décroissance, l'industrie reste prégnante (25 % des emplois). Les pertes concernent surtout l'intérim (-220 postes), l'industrie (-245) et l'action sociale (-80). Seul le commerce progresse (+5,4 %, soit +50 emplois).

La communauté comptait 6 735 emplois privés hors agriculture fin 2020. Les pertes cumulées depuis 2008 s'élèvent à 470 emplois, notamment dans la construction et l'industrie, bien que ces tendances soient similaires à celles du département.

L'artisanat est bien implanté : près de 640 établissements fin 2020, dont 42 % en micro-entreprises. La densité artisanale est comparable au Loir-et-Cher, supérieure à l'Indre-et-Loire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

©Dev'Up Centre-Val de Loire.

Un agriculture présente et diversifiée

La surface agricole utile (SAU) couvre 43 % du territoire (10 924 ha). Elle progresse légèrement (+0,8 % entre 2015 et 2019), suivant les tendances du Loir-et-Cher. L'agriculture en Val d'Amboise comporte une grande part de viticulture dont une large partie est en territoire INAO (Touraine Amboise).

Revenu et fragilités sociales

Le revenu disponible par unité de consommation (23 070 €) place le Val d'Amboise au 5e rang des EPCI d'Indre-et-Loire. Toutefois, des disparités territoriales existent : revenus plus faibles à Amboise, Neuillé-le-Lierre et Nazelles-Négron, plus élevés à Noizay, Lussault-sur-Loire ou Saint-Règle.

Près de 1 253 foyers (15 % des ménages) perçoivent des prestations sociales pour bas revenus, soit environ 2 725 personnes concernées. Ce taux reste inférieur à la moyenne départementale.

EN CHIFFRES

28 569
habitants
(source Insee 2022)

12 670
actifs 15–64 ans

23 070 €
revenu disponible/ unite de consommation

102
jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans et +

10 775
Emplois dont 6 734 emplois privés

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

EN CHIFFRES

15 116

Logements dont 1 852 logements sociaux

(source Insee 2021)

10 924 ha

Surface agricole utile (SAU) (soit 43 % du territoire)

2 millions

Visiteurs touristiques

1

Médecin généraliste pour 1 266 habitants (moyenne nationale d'1 médecin généraliste pour 685 habitants).

47,4

Équipements sportifs pour 10 000 habitants

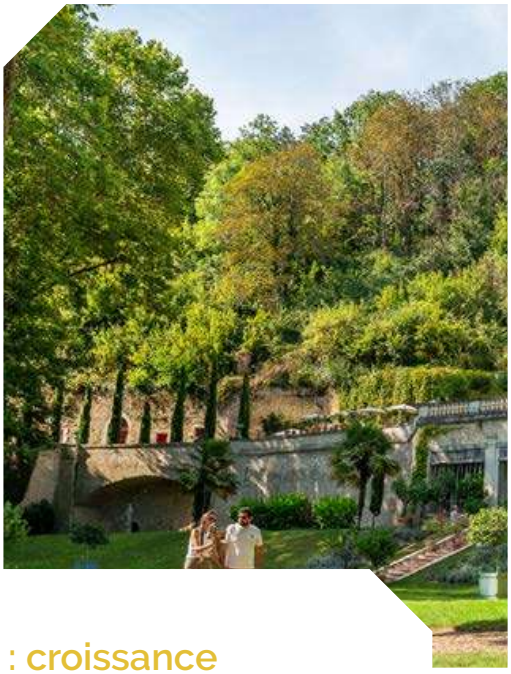

Logement : croissance du parc, mais tensions

Malgré la baisse démographique le besoin en logement est croissant, du fait de la réduction de la taille des ménages et des décohabitations (jeunes, séparations,...). Le nombre de logement augmente sur le territoire de la CCVA mais la vacance de ces derniers progresse aussi.

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) fixe un objectif de production de 110 logements par an sur douze ans, dont 49 % concentrés dans le pôle urbain d'Amboise et ses continuités, afin de renforcer la cohérence et la structuration de ce cœur de territoire.

Les résidences secondaires atteignent 7,6 % du parc en 2018, contre 5 % en 2013, témoignant de l'essor touristique. Le parc social est important (2 170 logements), mais très concentré à Amboise (80 % des logements sociaux, dont 1 270 en quartiers prioritaires).

Le Val d'Amboise constitue un pôle économique majeur à l'échelle départementale. Ce dynamisme conforte son attractivité, en particulier auprès des ménages en milieu de parcours résidentiel et des seniors. Toutefois, si le marché immobilier y demeure très actif, il devient progressivement moins accessible, limitant l'installation de jeunes ménages ou de foyers à revenus modestes. Cette tendance est accentuée par le développement de la location saisonnière, jugée plus rentable et sécurisante par les propriétaires, mais qui entraine un recul de l'offre locative pérenne.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Château Gaillard- Amboise

©ADT Touraine JC Coutand

La capacité marchande atteint 6 240 lits, soit 11,3 % du département, avec un record de 22 lits/100 habitants. L'hôtellerie de plein air constitue 27 % des lits, complétée par une forte offre d'hébergements collectifs (Villa Bellagio, VVF, Ethic Etapes)

Les locations touristiques de particuliers (Airbnb, ...) montent en puissance. Le tourisme est la 4e activité privée du territoire (550 emplois, soit 8,2 % des salariés).

Une forte interdépendance avec la métropole tourangelle et blésoise

Avec 96 emplois pour 100 actifs, le Val d'Amboise dispose d'un tissu économique dynamique, offrant presque autant d'emplois que de personnes en âge de travailler. Ce bon équilibre témoigne de l'attractivité du territoire. Toutefois, près de la moitié des actifs — soit environ 5 400 personnes (48 %) — exercent leur activité en dehors de la communauté de communes, principalement à Tours, qui concentre à elle seule 21 % des déplacements domicile-travail. Les flux domicile-travail sortants sont 2,4 fois supérieurs aux flux entrants (1 000 personnes).

Un leader du tourisme en Val de Loire

Le Val d'Amboise attire 2 millions de visiteurs annuels, soit 30 % des entrées touristiques d'Indre-et-Loire. Le territoire abrite des sites majeurs :

— **Château Royal d'Amboise** (~400 000 visiteurs),
— **Clos Lucé** (~510 000),
— **Mini-Châteaux et Aquarium de Touraine** (~160 000),
— **Domaine Royal de Château Gaillard** (~45 000).
— **Pagode de Chanteloup (**~30.000)

DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE NIVEAU RÉGIONAL

Des équipements et services de niveau régional

— Santé :
Le CHIC Amboise/Château-Renault offre 55 lits de médecine, 25 de chirurgie, un centre de périnatalité (maternité fermée en 2021), et un service d'urgences/SMUR (17 000 passages annuels).

— Petite enfance :
530 places d'assistants maternels (43 % à Amboise), 90 places en crèche (Amboise, Nazelles-Négron).

— Sport :
Le territoire compte plus de 50 installations sportives, ce qui représente 47,4 équipements pour 10 000 habitants, offrant un réseau à la fois dense et diversifié.

— Le Val d'Amboise, pôle régional :
Le territoire fait partie des 25 pôles majeurs de la région grâce à la richesse de ses équipements. On y compte 102 équipements publics et privés, dont 34 de niveau supérieur tels qu'un cinéma, des lycées, un hôpital ou encore d'autres services structurants.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

La démarche du projet de territoire

Une commission au cœur de la démarche participative

La réalisation du projet de territoire s'est appuyée sur une démarche participative, animée par une commission ad hoc spécialement constituée. Cette commission, composée de 10 membres (5 élus et 5 représentants de la société civile), a été créée à l'initiative du président de la communauté de communes.

Tout au long du processus, cette commission a incarné un espace d'échange et de dialogue, essentiel pour structurer une vision commune et partagée.

Un rôle central dans l'animation des travaux

La commission ad hoc a joué un rôle clé en pilotant et coordonnant les réflexions autour du projet de territoire. Ses missions ont inclus :

— Recueillir les contributions des parties prenantes : élus locaux, services communautaires, habitants, entreprises et associations ont été sollicités pour nourrir la réflexion collective.

— Nourrir le contenu du projet : les consultations citoyennes, les ateliers de travail avec les conseillers municipaux, ainsi que les échanges au sein de la commission ont permis d'intégrer des idées variées et novatrices.

— Assurer la cohérence de l'ensemble : en veillant à ce que les différents enjeux du territoire soient pris en compte, dans une perspective harmonieuse et durable.

Des travaux enrichis par une participation élargie

Les réflexions menées au sein de la commission se sont appuyées sur le diagnostic des services communautaires et des documents de planification existants, les apports de la phase de participation citoyenne, réalisée à travers une plateforme numérique d'échanges ainsi que des ateliers de concertation organisés dans plusieurs communes.

UN BINÔME DE RAPPORTEURS POUR PORTER LES RÉSULTATS

Afin de présenter les travaux de la commission ad hoc aux instances communautaires, telles que le bureau communautaire et la conférence des maires, deux personnalités reconnues du territoire ont été désignées comme rapporteurs :

Jean Louis Sureau, ancien directeur du château d'Amboise

Catherine Meunier, conseillère municipale de Pocé-sur-Cisse,

Leur implication a permis d'assurer une transmission claire et pédagogique des axes stratégiques et des ambitions, renforçant ainsi l'adhésion des élus à ce projet d'envergure.

Pour la société civile : Guillaume Jouvin – directeur du Pavillon des Lys à Amboise, Cyril Le Bourlès – président de l'Ovale Club de Loire, Laurence Daguet – agricultrice à Montreuil-en-Touraine. Clément Osé – Diplômé de Sciences Po, écrivain engagé sur les sujets de société et de développement durable.
Pour les élus: Serge Bonnigal – Adjoint au maire de Limeray, Karine Roumaneix – Adjointe au maire d'Amboise, Dominique Geay – Adjoint au maire de Saint-Ouen-Les-Vignes, Éric Martinot – Conseiller municipal de Mosnes.

EN CHIFFRES

12

réunions de la commission adhoc

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Une vision, un projet de territoire, des ambitions et des axes stratégiques

Val d'Amboise : en cœur de Loire, un territoire ambitieux pour un avenir durable.

Ce slogan incarne deux idées fortes : l'identité du Val d'Amboise, ancrée au cœur du Val de Loire, et son engagement résolu en faveur d'un développement équilibré.

En coeur de Loire : un territoire d'exception

Le Val d'Amboise est profondément marqué par son lien avec la Loire, fleuve emblématique, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce cadre unique façonne son identité, son attractivité et son art de vivre. Au fil du temps, cette situation géographique privilégiée a favorisé un développement harmonieux, entre préservation des paysages, vitalité économique et rayonnement touristique. Ce lien avec la Loire est aussi un engagement : celui de protéger et de valoriser un environnement naturel exceptionnel situé au coeur des chateaux et du jardin de la France, patrimoine historique oublié.

©CCVA

Un avenir durable soucieux de la préservation de la planète

Le Val d'Amboise se projette vers l'avenir avec une vision à long terme, conjuguant dynamisme économique, transition écologique et qualité de vie. Cet engagement se traduit par des actions concrètes : soutien aux entreprises, promotion des mobilités douces, nouveaux services à la population, préservation des espaces naturels, et développement d'un urbanisme maîtrisé. Enfin, cette durabilité signifie aussi que les choix d'aujourd'hui doivent préparer l'équilibre de demain.

3
ateliers citoyens /75 participants

50
réponses aux questionnaires en ligne

20
entretiens avec experts et partenaires

12
conseils municipaux rencontrés

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Le Projet de Territoire du Val d'Amboise : un cadre global fédérateur

Le Conseil communautaire du Val d'Amboise a approuvé plusieurs documents stratégiques et de planification qui définissent les orientations de développement du territoire pour les années à venir. Ces documents, qui ont alimenté le projet de territoire, structurent les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'environnement, de mobilité, de logement et de services aux habitants.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

→ *ADOPTÉ EN 2022*

Le PLH définit, sur une période de 6 ans, les priorités en matière d'habitat pour le territoire, avec une attention particulière portée sur la lutte contre la précarité énergétique, la réhabilitation de l'habitat insalubre et le développement du parc locatif social.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

→ *ADOPTÉ EN 2018*

Le PCAET est un levier essentiel pour lutter contre le changement climatique. Ce document stratégique et définit un ensemble d'actions concrètes pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que pour adapter le territoire aux effets du réchauffement climatique. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant la résilience face aux aléas climatiques.

LE PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAAT)

→ *VOTÉ EN 2020*

Le PAAT se fixe comme objectif principal la relance de la consommation alimentaire locale et le développement de pratiques agricoles alternatives. Ce projet, qui s'étend jusqu'en 2028, ambitionne de soutenir les circuits courts, la diversification des productions et d'encourager une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

→ *ADOPTÉ EN 2018*

Le SCOT ABC, qui regroupe les trois Communautés de Communes autour de Chenonceaux-Bléré-Val de Cher, Val d'Amboise et Castelrenaudais, est un outil fondamental pour l'aménagement du territoire. Il met en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de commerce, de transports et d'environnement.

1RE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

→ *EN APPLICATION DEPUIS 2022. RENOUVELÉE AU 1ER JANVIER 2026*

La CTG établit un cadre d'action pour la mise en œuvre des politiques publiques locales dans les domaines suivants :

- **Accès aux droits,**
- **Inclusion numérique,**
- **Petite enfance, parentalité, enfance et jeunesse,**
- **Animation de la vie sociale,**
- **Logement et habitat.**

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE)

(anciennement appelé Cit'ergie)

→*LABELLISÉE EN 2022*

Il s'agit d'un label. Il structure et évalue la politique de transition écologique du territoire, dans 6 domaines d'actions.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Le SRADDET est un document de planification régionale à horizon 2030 et 2050, qui

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

encadre l'aménagement du territoire à l'échelle régionale. Il fixe des objectifs en matière de transports, de mobilités, de biodiversité, d'économie circulaire et de gestion des déchets, tout en intégrant la trajectoire nationale du zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

→ *ENTRÉ EN VIGUEUR EN 2023*

Outil clé de prévention contre les inondations, le PPRI influence l'occupation et l'aménagement des sols pour limiter les risques naturels. Il assure la sécurité des habitants et la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNAL (ABIC)

→ *RÉALISÉ EN 2021-2023*

L'ABiC est un état des lieux de la biodiversité. Il permet de mettre en avant les enjeux sur le territoire et donne des préconisations pour y apporter des réponses. C'est le plan d'actions, actuellement en cours d'élaboration qui mobilisera les acteurs locaux et permettra d'agir concrètement en faveur de la biodiversité.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)

→ *RÉVISION PRÉVUE POUR 2026*

Ce dispositif protège les villes, villages et quartiers présentant un intérêt historique, architectural ou paysager. Sur le territoire du Val d'Amboise, seule la ville d'Amboise est concernée par cette classification.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

→ *ADOPTÉ EN 2025*

Le RLPi fixe des règles plus strictes que la réglementation nationale en matière d'affichage publicitaire, afin de préserver le cadre de vie et de s'adapter aux spécificités du territoire.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

→ *MISE EN PLACE EN 2015*

Le projet éducatif territorial est nécessaire pour assurer un parcours éducatif cohérent sur les différents temps de l'enfant, de 3 à 12 ans. Son renouvellement est prévu en 2026, en concertation avec les communes concernées.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

→ *SIGNÉ EN 2024*

S'inscrit dans le cadre du PLPDMA 2024-2030, mutualisé via le syndicat départemental Touraine Propre. Ce programme est mis en œuvre par le SMICTOM, syndicat public chargé de la prévention et de la gestion opérationnelle des déchets du territoire.

LE PLAN DE MOBILITÉS DURABLES ET ALTERNATIVES

→ *ELABORÉ ENTRE 2022 ET 20024*

Ce plan vise à encourager les mobilités alternatives et à mieux structurer les déplacements en prenant le parti de réduire les distances de déplacement et l'utilisation de la voiture individuelle. Le plan d'actions propose des solutions sur 6 ans pour répondre à ces objectifs.

SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

→ *ÉLABORÉ EN 2025*

Ce schéma a été co-construit avec l'ensemble des acteurs du monde économique local. Il repose sur quatre ambitions structurantes :

- **Développer une stratégie d'attractivité choisie, portée par une marque territoriale forte et différenciante ;**
- **Mobiliser les ressources humaines et renforcer l'offre de formation afin de consolider les filières économiques ;**
- **Accompagner les transitions et optimiser les ressources foncières, tout en développant les infrastructures d'accueil et de services ;**
- **Renforcer les coopérations territoriales**

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

→ *VOTÉ EN 2020*

Le PLUi est un document essentiel qui encadre les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal. Adopté en 2020, il définit précisément les zones naturelles à préserver et celles destinées à être constructibles. Il s'agit d'un outil fondamental pour un aménagement équilibré, qui respecte à la fois les besoins en développement urbain et la protection des espaces naturels et agricoles. Le PLUi traduit les ambitions du territoire en matière d'habitat, d'activités économiques, de préservation du patrimoine et de gestion raisonnée des sols, tout en garantissant la cohérence avec les orientations du SCOT

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

ambition 1

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉCONOMIQUEMENT ÉQUILIBRÉ, ANCRÉ DANS SON ÉPOQUE

Le développement économique du Val d'Amboise doit répondre aux besoins du territoire tout en s'inscrivant dans les grands défis contemporains. L'enjeu est d'enraciner localement les dynamiques de création d'emplois, d'innovation responsable et de coopération économique, dans une logique de circuits courts, de formation et d'accessibilité.

Les propositions présentées dans ces axes sont le fruit des ateliers de concertation menés avec les élus, les acteurs locaux et habitants du territoire. Elles ont pour objectif d'illustrer de manière concrète les ambitions collectives, déclinées en axes stratégiques.

AXE 1

FAIRE DU VAL D'AMBOISE UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION

L'innovation est un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agit d'encourager l'émergence de nouveaux modèles économiques, de valoriser les savoir-faire locaux et de faire du Val d'Amboise un laboratoire d'expérimentations pour l'économie de demain. L'objectif est de conjuguer modernité et ancrage territorial en soutenant les entreprises, les talents et les projets qui façonneront l'avenir économique du territoire.

✱ **Créer une marque territoriale forte et différenciante :** Fédérer les acteurs du territoire autour d'une identité commune et attractive, valorisant les pôles économiques structurants (industries, agroécologie, santé, artisanat, tourisme).

✱ **Transformer les friches en lieux hybrides :** Espaces de travail, de production, de culture ou d'hébergement, en lien avec les acteurs associatifs. Réhabiliter le site Mabille : en lieu multifonctionnel au service du territoire alliant transmission des savoir-faire, développement culturel et artisanal, formation, circuits courts et valorisation du patrimoine ligérien.

✱ **Développer un tourisme authentique et participatif :** Valoriser les savoir-faire, les paysages, la gastronomie et le patrimoine vivant du territoire.

✱ **Soutenir l'entrepreneuriat coopératif :** Encourager les initiatives économiques solidaires, les entreprises sociales et l'innovation locale.

✱ **Renforcer l'industrie locale :** Structuration de filières industrielles innovantes (mécatronique, énergie, ...), avec soutien à l'emploi et à la formation.

✱ **Numériser les filieres economiques avec l'IA, la data, le web3.0 :** Accélérer la transformation numérique des entreprises du territoire pour renforcer leur compétitivité,

Gare d'Amboise

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

leur visibilité et leur capacité d'innovation, en intégrant les outils web, les données, l'IA et la cybersécurité

✱ **Developper un pôle de services tertiaires et technologiques de proximité :** Structurer une offre de services tertiaires, numériques et de proximité en cœur de ville et aux abords immédiats d'Amboise pour répondre aux besoins des habitants, professionnels, télétravailleurs et jeunes actifs, tout en favorisant l'emploi local et l'animation économique

AXE 2

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES : MOBILISER LES COMPÉTENCES, CONSOLIDER LES FILIÈRES, SOUTENIR LES TRANSITIONS ET FAVORISER UN HABITAT ADAPTÉ.

Les enjeux de mobilité identifiés justifient pleinement la poursuite du travail stratégique engagé par la CCVA : enjeux environnementaux : les transports sont à l'origine de 41% des émissions de GES de notre territoire. Il faut engager et donner les moyens des changements de pratiques individuels et collectives enjeux sociaux: 10.5% des ménages du territoire ne sont pas motorisés et 45.5% mono-motorisés. Le système tout automobile exclut donc une partie de la population. Le souhait de développer une politique durable et alternative est donc une nécessité et une opportunité. Il s'agit de moderniser les équipements existants, de diversifier l'offre de transports et d'encourager les solutions innovantes pour garantir une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement. Il faut également accompagner la montée en qualité des filières historiques en mobilisant le potentiel de ressources humaines et en structurant des offres de formation, de création et d'innovation orientés vers les secteurs d'avenir et les emplois de demain.

Développer et sécuriser le réseau de pistes cyclables

©Freepik

✱ **Moderniser les gares et leur intermodalité :** Création de pôles d'échanges intermodaux avec parkings vélos, transports partagés, navettes. Améliorer la desserte des zones d'activité (à moins de 10 min de la gare d'Amboise).

✱ **Mettre en œuvre le Plan de Mobilités Durables et Alternatives:** Navettes intercommunales, lignes régulières et renforcer le transport à la demande pour mieux relier les communes entre elles. Déploiement d'un réseau cyclable structurant, en cohérence avec le schéma directeur, pour favoriser les mobilités durables. Développer les infrastructures adaptées pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

✱ **Promouvoir des mobilités innovantes :** Soutien aux vélos cargos, covoiturage, expérimentation de navettes autonomes ou de transport solidaire. Promouvoir l'apprentissage du vélo auprès des enfants.

✱ **Anticiper les flux touristiques :** Planification des déplacements et stationnements pour les sites comme le Château d'Amboise ou le Clos Lucé. Favoriser la mise en réseau des sites touristiques des territoires voisins (Chenonceaux, etc.)

✱ **Accueillir de nouveaux actifs en lien avec les besoins des employeurs** : renforcer

©CCVA

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

l'attractivité économique du Val d'Amboise pour attirer, ancrer et développer des activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois locaux durables, en misant sur les filières stratégiques du territoire.

✱ **Developper les infrastructures et conditions d'accueil des talents :** créer un environnement attractif, fonctionnel et inclusif pour accueillir et ancrer durablement les talents, les jeunes actifs et les familles, en agissant sur le logement, les mobilités, les services du quotidien et les besoins des enfants.

✱ **Créer un pole energies propres et diffuser dans les filieres economiques du Val d'Amboise** : accélérer la transition énergétique des entreprises et des sites économiques du Val d'Amboise en favorisant la production, l'autoconsommation, la mutualisation et l'intégration des énergies renouvelables

AXE 3

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le développement économique et la transition écologique ne sont pas incompatibles : bien au contraire, ils doivent avancer de concert pour construire un territoire dynamique et durable. L'avenir économique du Val d'Amboise repose sur une production locale plus résiliente, une gestion décarbonée optimisée des ressources et un accompagnement des entreprises vers des modèles plus vertueux. Cet équilibre se traduira par des actions concrètes en faveur d'une croissance responsable.

✱ **Renforcer l'offre immobilière et foncière des zones d'activité :** acquisition et aménagement de nouvelles zones, création d'un hotel d'entreprises, modernisation des existantes avec des critères de durabilité s'inscrivant réellement dans la transition écologique. Ouvrir la possibilité de créer des ZA dans les petites communes.

✱ **Favoriser l'économie circulaire :** soutien aux coopérations entre industries, artisans et agriculteurs pour optimiser les flux de déchets et de matériaux.

✱ **Structurer une filière pour le recyclage des déchets du BTP :** mise en place d'une filière de récupération (bois, métaux, gravats, verre), avec accompagnement des professionnels du bâtiment. Travailler sur la déconstruction plutôt que sur la simple démolition, en privilégiant la réutilisation et le recyclage des matériaux issus des bâtiments.

✱ **Valoriser l'artisanat, le commerce et les métiers d'art :** soutien à leur installation dans les centres-bourgs, actions de valorisation et de transmission. Modification du PLUi pour favoriser l'installation d'artisans à domicile.

✱ **Promouvoir une charte RSE territoriale :** engagement des entreprises pour l'emploi local, la transition écologique, l'insertion et la qualité de vie au travail.

✱ **Déployer l'écologie industrielle territoriale :** mutualisation des ressources, synergies inter-entreprises, circuits courts d'énergie et de matière.

✱ **Encourager les filières industrielles durables :** faire du Val d'Amboise un pôle d'accueil et d'innovation industrielle durable, en s'appuyant sur les ressources locales, les filières existantes (mécanique, santé,éco-matériaux), et en répondant aux enjeux de relocalisation, transition écologique et emploi.

✱ **Développer un tourisme durable :** sensibiliser les visiteurs, limiter la surconsommation des ressources, soutenir les acteurs engagés.

✱ **Soutenir les tiers-lieux dans les communes rurales :** appui technique et financier pour la création de lieux partagés artisanaux, économiques ou culturels.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

ambition 2

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA PRÉSERVATION DE SON PATRIMOINE NATUREL

Le Val d'Amboise veut devenir un modèle de territoire rural et péri-urbain en transition, où les enjeux climatiques, énergétiques et écologiques sont transformés en moteurs d'innovation et de bien-être.
Il s'agit d'allier préservation du vivant, qualité de vie, cohésion territoriale et dynamisme local.

Les propositions présentées dans ces axes sont le fruit des ateliers de concertation menés avec les élus, les acteurs locaux et habitants du territoire. Elles ont pour objectif d'illustrer de manière concrète les ambitions collectives, déclinées en axes stratégiques.

AXE 4

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La transition écologique est un enjeu majeur pour notre territoire. Réduire notre empreinte carbone, s'adapter au dérèglement climatique et agir en faveur de la biodiversité ne sont pas seulement des impératifs environnementaux, mais aussi des leviers de développement économique et d'amélioration du cadre de vie. Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes peuvent être mises en œuvre.

✱ **Favoriser les circuits courts :** soutenir la mise en place de casiers distributeurs connectés et le développement de marchés de producteurs pour renforcer les liens entre agriculture locale et consommation responsable.

✱ **Développer les filières agricoles durables et soutenir l'agriculture responsable :** structuration d'une agriculture de proximité, notamment autour du chanvre local, de la viticulture responsable ou de l'agroécologie, avec un accompagnement technique et économique des producteurs.

✱ **Mettre en œuvre le plan d'action en faveur de la biodiversité,** co-construit avec les communes.

✱ **Éduquer le jeune public et sensibiliser élus et citoyens aux enjeux de la transition écologique :** organisation d'ateliers participatifs à la réduction de l'empreinte carbone (mobilité, alimentation, logement, consommation durable) et mise en place de parcours pédagogiques nature, en lien avec les crèches et ALSH, afin d'éveiller dès le plus jeune âge à la biodiversité locale.

La Cisse - Noizay

©CPIE Touraine - Val de Loire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

✱ Déployer les énergies renouvelables dans les équipements publics : Installation de panneaux solaires, chaudières bois, pompes à chaleur et étude d'opportunité pour des réseaux de chaleurs urbains ou de la méthanisation.

✱ Élaborer un plan de prévention et de gestion des risques : permettant de faire face aux aléas économiques, techniques, écologiques, sanitaires et politiques.

✱ Encourager la transition énergétique en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix de consommation. À l'échelle individuelle, des conseils peuvent être proposés via la Maison de l'Habitat (ADIL, etc.), tandis qu'à l'échelle collective, cette transition peut être soutenue par l'élaboration d'un schéma territorial des énergies renouvelables et/ou la mise en œuvre d'opérations d'autoconsommation collective.

✱ Élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables : planification à l'échelle intercommunale des projets d'avenir : réseau de chaleur, éolien, photovoltaïques, biométhane, etc. Veiller à la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

✱ Accélérer la rénovation thermique : programme de rénovation des logements et bâtiments publics pour diminuer les consommations énergétiques et les charges par l'intermédiaire de la Maison de l'Habitat et en partenariat avec nos acteurs locaux (ADIL, Compagnons Bâtisseurs…).

✱ Soutenir le commerce de proximité en milieu rural : accompagner et renforcer ces commerces en favorisant leur modernisation. Cet engagement vise à préserver un maillage commercial équilibré sur l'ensemble du territoire et à garantir aux habitants un accès de proximité aux biens et services du quotidien.

Compostage collectif - Saint-Ouen-les-Vignes

AXE 5

AMÉNAGER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET DURABLE

L'aménagement du territoire doit répondre aux besoins des habitants tout en préservant les ressources et notre cadre de vie. Face aux défis de l'artificialisation des sols, de l'habitat et du changement climatique, notre approche repose sur un développement harmonieux et durable, garantissant un équilibre entre espace urbains et ruraux.

✱ Revitaliser les centres-bourgs et favoriser l'attractivité des communes rurales : mise en place d'incitations à la rénovation et à l'installation d'activités, au maintien du commerce local de première nécessité, accompagnées de politiques de réinvestissement des logements vacants. Cette stratégie, complétée par des outils de régulation et des mesures incitatives sur les logements touristiques meublés.

✱ Impliquer les habitants dans les projets d'aménagement : Ateliers citoyens, concertations territoriales, outils de médiation pour des projets urbains plus partagés.

✱ Développer un service d'ingénierie mutualisé à la CCVA : Soutien aux petites communes dans la conception et le pilotage de projets (urbanisme, patrimoine, transitions).

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

✱ Favoriser les éco-quartiers : Lancement d'opérations exemplaires alliant efficacité énergétique, biodiversité, mixité sociale et modes de vie durables.

✱ Anticiper et accompagner le vieillissement de la population: adapter le parc de logements et les services aux besoins des seniors, favoriser le maintien à domicile et encourager la production d'habitats inclusifs et intergénérationnels.

✱ Lutter contre la précarité et promouvoir un habitat digne pour tous : prévenir et résorber les situations d'habitat indigne, renforcer les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, et poursuivre les actions en faveur de la sédentarisation durable des gens du voyage.

AXE 6

MIEUX GÉRER LES RESSOURCES POUR UNE APPROCHE RESPONSABLE

La gestion durable des ressources est un enjeu central pour notre territoire. Face aux défis du changement climatique et de la transition écologique, il est essentiel d'adopter une approche responsable, fondée sur la sobriété, l'innovation et l'accompagnement des acteurs locaux. Notre action repose sur des mesures concrètes pour préserver l'eau, réduire et valoriser les déchets, et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

✱ Mettre en œuvre un Plan intercommunal de sobriété énergétique : mesures concrètes pour réduire les consommations des unités de production et d'assainissement de l'eau, des bâtiments et espaces publics et de l'éclairage.

© Adobe stock

✱ Encourager à une plus grande sobriété, à une réduction de la consommation d'eau.

✱ Garantir la qualité de l'eau en améliorant la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, notamment en période de tension sur la ressource, grâce à la rénovation et à la modernisation des réseaux. Cette démarche préventive et durable vise à garantir la continuité du service public, à préserver la ressource en eau et à renforcer la résilience du territoire face aux épisodes de restriction.

✱ Renforcer la politique de réduction et valorisation des déchets : Plan global pour réduire la production, améliorer le tri, développer le réemploi et sensibiliser les usagers en application du PLPDMA, mise en œuvre par le SMICTOM.

✱ Répondre à la problématique des bio-dechets en généralisant le compostage : en particulier via des composteurs individuels, collectifs, dans les écoles avec l'accompagnement nécessaire.

✱ Adapter le réseau de déchetteries : Réorganisation et modernisation des déchetteries pour répondre aux nouveaux usages et en veillant à l'équilibre territorial.

✱ Garantir un accès équitable et durable aux ressources naturelles : préservation du Cénomanien, protection des captages, prix de l'eau.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

ambition 3

UN TERRITOIRE AU SERVICE DES FAMILLES ET DE LA JEUNESSE

Garantir un accès équitable à des services publics de qualité pour toutes les familles, à travers une offre éducative, sociale et culturelle de proximité qui accompagne les parcours de vie.

Les propositions présentées dans ces axes sont le fruit des ateliers de concertation menés avec les élus, les acteurs locaux et habitants du territoire. Elles ont pour objectif d'illustrer de manière concrète les ambitions collectives, déclinées en axes stratégiques.

AXE 7

GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE À TOUS

Un territoire attractif et solidaire doit offrir à chaque famille des solutions adaptées pour l'accueil des jeunes enfants. Face à l'évolution des besoins et aux défis du quotidien, nous nous engageons à renforcer et à diversifier les structures d'accueil pour garantir un service de qualité, accessible à tous et en adéquation avec les rythmes de vie des parents. Face à la désertification médicale, le Val d'Amboise veut renforcer son offre de soins de proximité. Le projet de territoire prévoit la création de nouvelles structures de santé et le développement de dispositifs complets associant professionnels médicaux et paramédicaux (Maisons de santé pluridisciplinaires).

✱ **Renforcer l'accueil de la petite enfance :** améliorer et moderniser les lieux existants (crèches, relais petite enfance) afin d'offrir un environnement sécurisé, stimulant et adapté à la vie quotidienne des familles, tout en encourageant les partenariats publics/privés pour la création de nouvelles MAM (Maison Assistants Maternels), notamment dans les zones sous-dotées, afin de soutenir l'installation et le développement d'initiatives locales.

✱ **Augmenter le nombre de places en crèche et en ALSH :** favoriser une meilleure intégration en ALSH les mercredis (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour tout le territoire.

✱ **Assurer un accès équitable aux soins pour toutes les familles,** sur l'ensemble du territoire. Ainsi, la santé devient un levier majeur d'attractivité et de qualité de vie pour les habitants.

✱ **Promouvoir sur tout le territoire des politiques et**

Crèche Vilvent - Nazelles-Négron

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

actions en faveur de l'insertion et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour les équipements soutenus par la CCVA, garantir des infrastructures de qualité, confortables et accessibles à tous à l'image du projet d'école inclusive de Mosnes adossée à un accueil de loisirs. Créer une permanence avec un référent handicap.

✱ **Mettre à disposition un livret d'accueil attractif et informatif** pour les nouveaux arrivants, afin de faciliter leur intégration et leur faire découvrir les services et ressources du territoire.

✱ **Harmonisation et amélioration qualitative de l'offre périscolaire, extrascolaire, et revalorisation des métiers de l'animation.**

✱ **Renforcer l'itinérance du service France Services**, afin d'apporter un accompagnement aux démarches administratives dans les communes rurales.

✱ **Diversifier et renforcer l'offre jeunesse sur le territoire :** élargir et adapter l'offre à destination des jeunes en développant des actions multi-sites et des dispositifs « aller vers », pour toucher un public plus large sur l'ensemble du territoire.

✱ **Favoriser l'accueil des jeunes actifs par la modernisation des structures d'hébergement :** améliorer l'accueil des jeunes actifs sur le territoire en modernisant et en adaptant les structures existantes, notamment le foyer des jeunes travailleurs et l'auberge de jeunesse.

✱ **Revaloriser le métier d'assistant maternel :** pour répondre à la baisse de la capacité d'accueil sur le territoire, la CCVA s'engage dans une démarche de valorisation du métier d'assistant maternel.

©Freepik

✱ **Soutenir la parentalité sous toutes ses formes :** renforcer l'accompagnement à la parentalité à travers plusieurs axes complémentaires. Une réflexion sera engagée sur la création de lieux ressources, notamment à partir de la reprise et du développement du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents).

AXE 8

CONSTRUIRE UN CADRE ÉDUCATIF GLOBAL ET INNOVANT

L'éducation ne se limite pas à l'école ou le cadre familial : elle repose sur une communauté éducative riche et diversifié, intégrant la santé, le sport, la culture et l'environnement.

Offrir aux enfants un cadre éducatif stimulant et ouvert sur le monde est essentiel pour leur épanouissement et leur socialisation.

✱ **Développer des projets pédagogiques sur le thème de la nature** (jardins partagés, sorties environnementales), pour sensibiliser les enfants à l'écologie dès le plus jeune âge.

✱ **Impliquer davantage les parents dans la gouvernance et les projets d'accueils collectifs pour mineurs,** par la mise en place de comités consultatifs ou de temps d'échange réguliers.

✱ **Combattre l'exclusion numérique,** avec des dispositifs de prêt de matériel et des ateliers de médiation numérique à destination des familles en difficulté (Pepit Lab et son itinérance).

✱ **Faciliter les transitions et renforcer la continuité éducative :** accompagner les transitions de l'enfant entre les

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Programme Savoir Rouler A Vélo (SRAV) - ALSH Croc' Loisirs - Amboise

©CCVA

différentes structures d'accueil, éducatives et périscolaires. L'objectif est de garantir un parcours cohérent et bienveillant à chaque étape de son développement.

AXE 9

FAVORISER UNE GESTION DURABLE ET EFFICIENTE DES ÉQUIPEMENTS

La gestion des équipements doit être pensée de manière responsable, non seulement pour garantir leur pérennité, mais aussi pour optimiser leur utilisation au service des habitants. Cette approche se base sur une gestion raisonnée des ressources, en maximisant l'utilisation des équipements existants et en privilégiant des solutions de rénovation plutôt que de construction neuve. L'objectif est de garantir des services publics de qualité tout en maîtrisant les coûts et en favorisant une meilleure cohérence territoriale.

✱ **Poursuivre l'évaluation régulière des taux de fréquentation des équipements publics,** afin d'adapter l'offre aux besoins réels des usagers et décider des investissements prioritaires.

✱ **Lancer un programme de rénovation thermique des bâtiments accueillant du public,** en priorité dans les structures d'accueil de la petite enfance, pour baisser les coûts énergétiques, s'adapter au changement climatique et améliorer le confort.

✱ **Garantir un haut niveau d'entretien des voiries communautaires :** la CCVA s'engage à maintenir un niveau d'entretien élevé de son réseau de voiries communautaires, en privilégiant une gestion préventive et durable des infrastructures.

AXE 10

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL

L'alimentation est un levier essentiel pour la santé et le bien-être des enfants. Dans une démarche de développement durable et de soutien à l'agriculture locale, il est primordial de favoriser des pratiques alimentaires responsables au sein des structures d'accueil. Cet axe vise à offrir aux enfants une alimentation de qualité, respectueuse de leur santé et de l'environnement, tout en soutenant l'agriculture locale et biologique.

✱ **Créer une ou plusieurs cuisines centrales à l'échelle intercommunale,** afin de mutualiser la préparation des repas et d'intégrer des produits locaux et bio dans les menus des enfants accueillis..

✱ **Mettre en place une éducation au goût et à l'alimentation dès la crèche,** avec l'intervention de producteurs locaux, des ateliers cuisine, et des visites de fermes.

✱ **Déployer des circuits logistiques de restauration adaptés aux petites communes,** afin de garantir un service de cantine de qualité y compris dans les écoles rurales.

✱ **Mettre en œuvre un Plan Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT) structurant,** intégrant les producteurs, les écoles, les cantines et les élus autour d'une alimentation durable.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

ambition 4

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, INNOVANT ET SOLIDAIRE

Offrir à tous les habitants l'opportunité de s'épanouir à travers le sport, la culture, l'engagement citoyen, en s'appuyant sur les équipements et les dynamiques associatives.

Les propositions présentées dans ces axes sont le fruit des ateliers de concertation menés avec les élus, les acteurs locaux et habitants du territoire. Elles ont pour objectif d'illustrer de manière concrète les ambitions collectives, déclinées en axes stratégiques.

AXE 11

DÉVELOPPER UN ACCÈS ÉLARGI AU SPORT, À LA CULTURE ET À LA VIE DU TERRITOIRE

L'accès à la culture, au sport et à la solidarité est un pilier fondamental pour construire un territoire inclusif et renforcer le lien social. Il est essentiel de garantir à chaque citoyen, quel que soit son âge, son origine ou ses moyens, l'opportunité de participer à des activités qui favorisent l'épanouissement personnel, le partage et la cohésion. Cet axe se concentre sur la mise en place d'initiatives fédératrices et accessibles à tous, pour encourager la participation collective et l'engagement civique.

✱ **Proposer une programmation culturelle intercommunale variée** (spectacles, expositions, projections...), tournée vers les jeunes publics, les familles et les zones rurales.

✱ **Faire de la culture un levier d'attractivité et de cohésion territoriale :** amplifier l'action culturelle autour de trois axes majeurs c'est à dire augmenter le nombre d'événements afin d'assurer une présence dans chaque commune du territoire, développer un programme de résidences artistiques, en lien avec l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), dans la perspective d'une future labellisation. Valoriser les traditions et le patrimoine culturel local – langue tourangelle, danses folkloriques, gastronomie – afin de renforcer l'identité du Val d'Amboise.

✱ **Valoriser l'engagement des jeunes comme ambassadeurs du territoire**, en leur confiant des projets, des missions ponctuelles ou des rôles de représentation dans les événements.

✱ **Créer des événements intercommunaux thématiques autour de la science, du sport, de la transition écologique ou de la culture,** en lien avec les grandes orientations du territoire.

Spectacle «Sauve mouton», cie Discrète - Festival Y'a pas d'âge - Nazelles-Négron

© CCVA

AXE 12

RÉINVENTER LES USAGES DES ESPACES PUBLICS, ÉQUIPEMENTS ET RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Les espaces et équipements publiques ne doivent pas seulement répondre à une fonction unique, mais être pensés pour s'adapter à de nouveaux usages, au service de la communauté et du dynamisme local. Cet axe

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

se propose de réinventer l'utilisation des équipements existants pour les rendre plus polyvalents et accessibles à un large public. En multipliant les usages, en réhabilitant des bâtiments vacants et en soutenant des initiatives innovantes, il devient possible de créer des lieux de vie multifonctionnels qui enrichissent le territoire et stimulent les pratiques collectives.

✱ **Redonner vie aux bâtiments et créer des lieux de proximité :** réhabiliter les bâtiments publics sous-utilisés pour les transformer en espaces polyvalents (coworking, culture, sport, inclusion numérique) et déployer un réseau de maisons communes dans les centralités rurales et pôles de proximité, capables d'accueillir des animations associatives, sociales et festives au service des habitants.

✱ **Faire de la reconversion de la friche Mabille un projet emblématique du Val d'Amboise,** mêlant culture, tourisme, économie et innovation durable.

✱ **Renforcer la solidarité intercommunale :** mise en place d' un fonds de concours afin de soutenir les projets des communes membres. Ce dispositif vise à renforcer la solidarité communautaire et à accompagner les communes face à la diminution des aides publiques.

✱ **Utiliser les annexes scolaires comme lieux de vie mutualisés,** pour accueillir des activités ALSH (accueils de loisirs sans hébergement), des ateliers culturels ou des actions de parentalité

AXE 13

ENCOURAGER L'INNOVATION SOCIALE ET LE BÉNÉVOLAT

L'innovation sociale et le bénévolat sont des moteurs essentiels pour renforcer la cohésion sociale, stimuler la solidarité et encourager la participation active des citoyens dans la vie de leur territoire. Cet axe vise à promouvoir l'engagement civique à travers des initiatives innovantes, tout en soutenant les bénévoles dans leur rôle indispensable. En offrant des formations, en créant des partenariats avec le secteur privé et en développant des événements favorisant les liens intergénérationnels, nous créons un cadre propice à l'épanouissement des initiatives citoyennes.

✱ **Adopter une charte intercommunale du bénévolat,** pour reconnaître, valoriser et fidéliser les bénévoles du territoire.

✱ **Structurer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** fort, pour coordonner les réponses aux vulnérabilités, mutualiser les services et développer des actions ciblées en zone rurale en collaboration avec les CCAS existants.

✱ **Organiser une conférence intercommunale annuelle des associations,** pour favoriser les coopérations, valoriser les initiatives locales et co-construire une stratégie commune.

✱ **Renforcer la coopération entre acteurs sociaux et l'accompagnement des publics fragiles :** créer un véritable réseau territorial d'acteurs du social, favorisant

la coopération et l'échange d'expériences. Un temps fort annuel, sous forme de journée ou de soirée, permettra de renforcer l'interconnaissance entre partenaires et d'améliorer le service rendu aux habitants

✱ **Mieux coordonner l'action en faveur de l'autonomie:** structurer une « coordination autonomie » à l'échelle communautaire, réunissant les services de la Maison Départementale de santé, d'Entour'âge et des CCAS, afin d'améliorer la cohérence des interventions.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

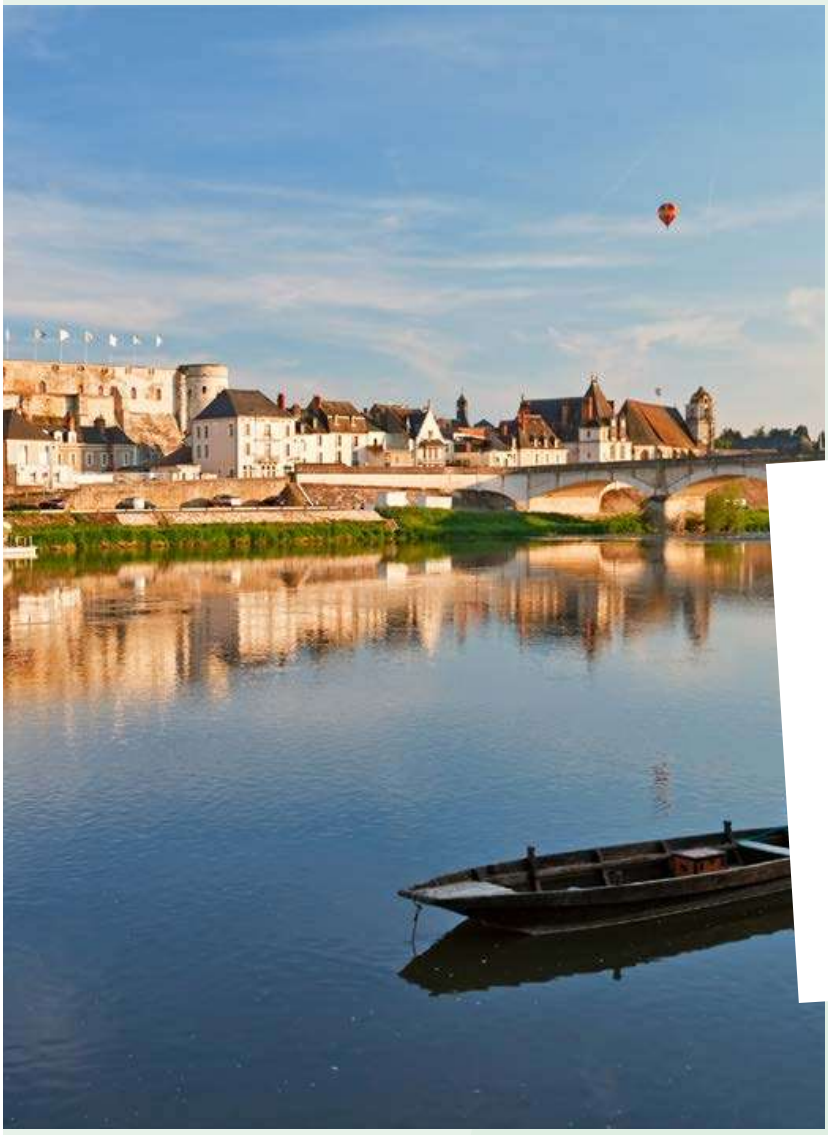

RENFORCER LE PACTE DE GOUVERNANCE ET RELANCER LA MUTUALISATION

Pour consolider l'esprit de territoire, il apparaît nécessaire de renforcer le pacte de gouvernance. L'objectif est de continuer à construire un Val d'Amboise plus intégré, donc plus fort, capable d'agir de manière cohérente et efficace tout en investissant pour l'avenir. Par ailleurs, il est également crucial de relancer le processus de mutualisation des services avec la ville centre, porté par la Communauté de communes et les autres communes. Cette démarche permettrait de porter plus efficacement les politiques publiques communautaires, au bénéfice de l'ensemble des communes et de leurs habitants

AXE 14

RENFORCER L'APPROPRIATION CITOYENNE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

L'implication des citoyens dans les initiatives locales est essentielle pour créer un territoire où chacun se sent acteur de son évolution. Cet axe vise à renforcer l'appropriation des projets par les habitants, en les encourageant à concevoir, organiser et participer à des événements collectifs, tout en soutenant les initiatives citoyennes et associatives. À travers un accompagnement personnalisé, des plateformes numériques pour faciliter la pratique sportive spontanée, et la relance d'événements traditionnels, nous favoriserons une dynamique de partage, de coopération et de participation active des citoyens.

✱ **Encourager la participation citoyenne** : mettre en place des budgets participatifs intercommunaux permettant aux habitants de proposer, voter et suivre des projets locaux, et organiser régulièrement des appels à projets citoyens autour de l'écologie, de la solidarité, de l'innovation **sociale ou de la culture.**

✱ **Créer une application "Ma CCVA en action",** outil numérique de suivi des projets du territoire, de participation citoyenne et de remontée d'idées, ouvert à tous.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Suivi et évaluation : garantir la mise en œuvre du projet de territoire

L'adoption du projet de territoire par le conseil communautaire n'est qu'une première étape. Pour garantir son application concrète et mesurer son impact, un suivi annuel rigoureux est essentiel.

Un suivi continu et des mécanismes d'adaptation

Le comité de suivi qui sera mis en place s'appuiera sur un calendrier d'évaluation régulier afin d'ajuster les actions mises en place en fonction des réalités du terrain. Ces évaluations permettront d'identifier les avancées, d'éventuels ajustements nécessaires et de garantir que les ambitions du projet de territoire se traduisent en résultats concrets au service des habitants du Val d'Amboise.

Une organisation structurée pour un suivi efficace

Afin de piloter la mise en œuvre du projet, un comité de suivi sera mis en place. Il pourrait réunir des élus, des représentants des services communautaires et des acteurs de la société civile. Son rôle sera de veiller à la bonne traduction des quatorze axes stratégiques et des quatre ambitions en actions concrètes.

CETTE MISE EN ŒUVRE PASSERA PAR DEUX OUTILS CLÉS

— **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :** il constituera la feuille de route financière et opérationnelle de la communauté de communes. Il permettra d'anticiper et de planifier les investissements nécessaires au développement du territoire à court et moyen terme, en veillant à une gestion équilibrée et efficace des ressources.

— **Le Pacte Fiscal et Financier :** il viendra formaliser les relations financières et fiscales entre la communauté de communes et ses communes membres. Construit à partir des ambitions et des axes du projet de territoire, il visera à renforcer la solidarité intercommunale, à assurer une équité territoriale et à définir des priorités stratégiques avec des modalités de financement adaptées.

La Loire au cœur du développement du territoire

©Adobe Stock

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Le projet de territoire vu par les anciens Présidents de la CCVA

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, plusieurs personnes ressources ont été consultées, parmi lesquelles les trois derniers présidents de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Claude Courgeau (2008–2014)
« Il faut capitaliser sur les atouts du territoire, organiser une véritable écoute des élus, être précis dans la communication et faire du Val d'Amboise un espace à la fois humain, durable et attractif. »

Claude Verne (2014–2020)
« Un territoire rural, connecté et vivant, où l'on peut vivre, entreprendre et innover sans renoncer à la qualité de vie. Un territoire équitable, où les services, les équipements et les projets sont pensés à l'échelle du bassin de vie. Un territoire écologique et solidaire, où la transition est désirable, où la culture et la jeunesse ont toute leur place, et où l'économie est engagée au service du bien commun. »

Thierry Boutard (2020–2023)
« À l'horizon 2040, il faut construire un territoire lucide, cohérent et solidaire, où les 14 communes coopèrent réellement, et où l'intercommunalité est perçue comme une échelle utile, lisible et partagée. »

Amboise, ville centre : un rôle clé dans le projet de territoire

En mars 2025, la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) et la ville d'Amboise ont organisé ensemble l'atelier de convergence « Amboise 2040 – Projet de territoire ».
Ce temps d'échange a marqué une étape importante dans le renforcement du dialogue entre la ville centre et l'intercommunalité.

L'objectif : mieux coopérer, identifier les points de blocage et tracer des pistes concrètes pour une gouvernance plus fluide, plus équilibrée et plus efficace.

Amboise occupe une place centrale dans l'organisation du territoire : par son poids démographique, son attractivité touristique, son offre de services, son rôle économique et culturel. Ce rôle structurant a été réaffirmé par l'ensemble des participants. Il s'agit désormais de conjuguer développement et identité locale, en veillant à préserver ce qui fait l'âme du territoire tout en préparant l'avenir.

Plusieurs enjeux ont émergé de cet atelier : mieux intégrer la spécificité rurale du territoire, souvent éclipsée dans un contexte périurbain, et reconnaître la Loire comme un levier stratégique à la fois écologique, paysager et économique.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_01-DE

Val d'Amboise : en cœur de Loire, un territoire ambitieux pour un avenir durable.

PROJET DE TERRITOIRE
du Val d'Amboise

Communauté de communes du Val d'Amboise
9 bis rue d'Amboise 37530 Nazelles-Négron
02 47 23 47 44 - accueil@cc-valdamboise.fr

cc-valdamboise.fr